

Les chiffres de la santé

**LE MÉMENTO  
DU MÉDICAMENT**

Édition 2011



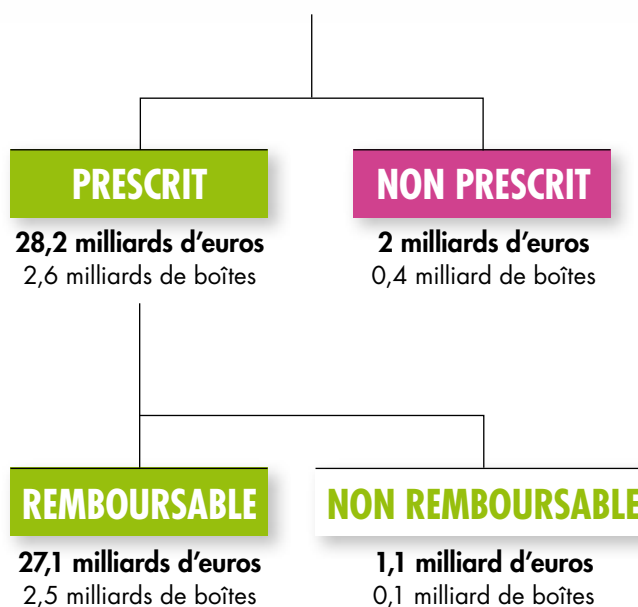
# Le marché du médicament en France

## Les ventes de médicaments en pharmacie



### MARCHÉ

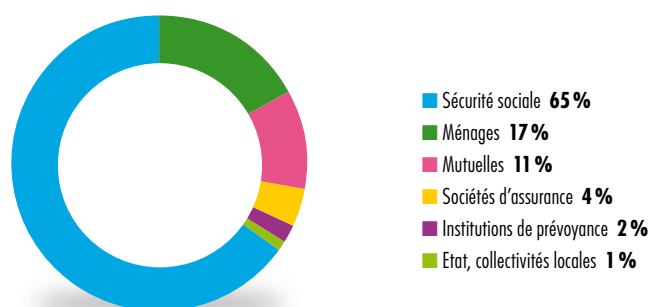
**30,2 milliards d'euros**  
3 milliards de boîtes



En 2010, les ventes de médicaments prescrits et remboursables ont progressé de 0,7 % en valeur mais ont diminué de 1,2 % en nombre de boîtes.

Source : IMS Health, ventes pharmacies de ville 2010.

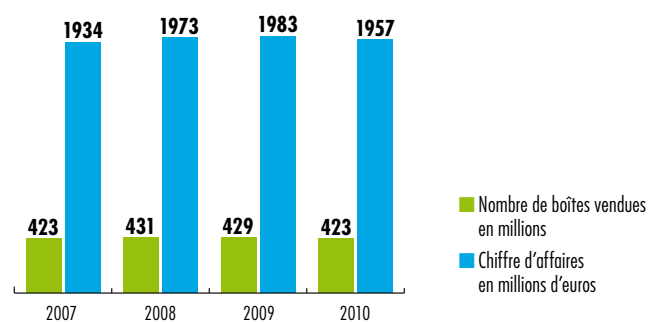
## Répartition des dépenses de médicaments



En 2009, les mutuelles étaient le troisième financeur des dépenses de médicaments, après la Sécurité sociale et les ménages.

Source : Comptes nationaux de la santé 2009 - septembre 2010.

## Evolution des ventes de médicaments achetés sans ordonnance

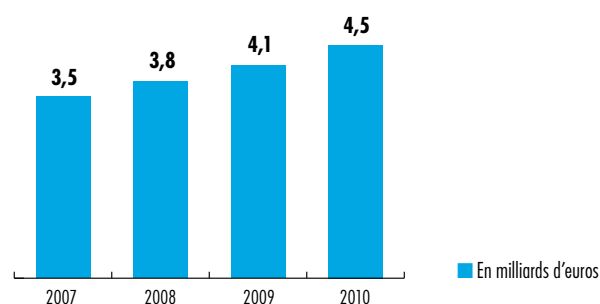


En 2010, le marché de l'automédication reste atone : les volumes de vente ont chuté de 1,4%.

Source : IMS Health, ventes pharmacies de ville 2010.

## Les médicaments génériques

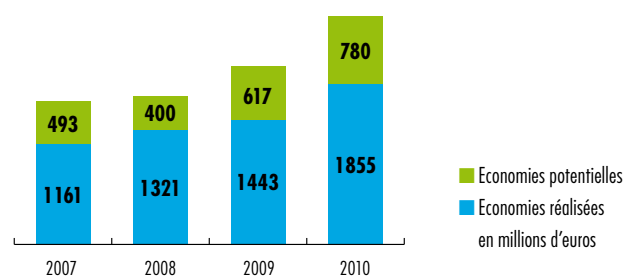
### Evolution des ventes de génériques



En 2010, les ventes de génériques continuent de progresser. Cependant, elles ne représentent que 15% en valeur du marché total des médicaments.

Source : IMS Health, ventes de pharmacie de ville, à partir du répertoire officiel des médicaments génériques.

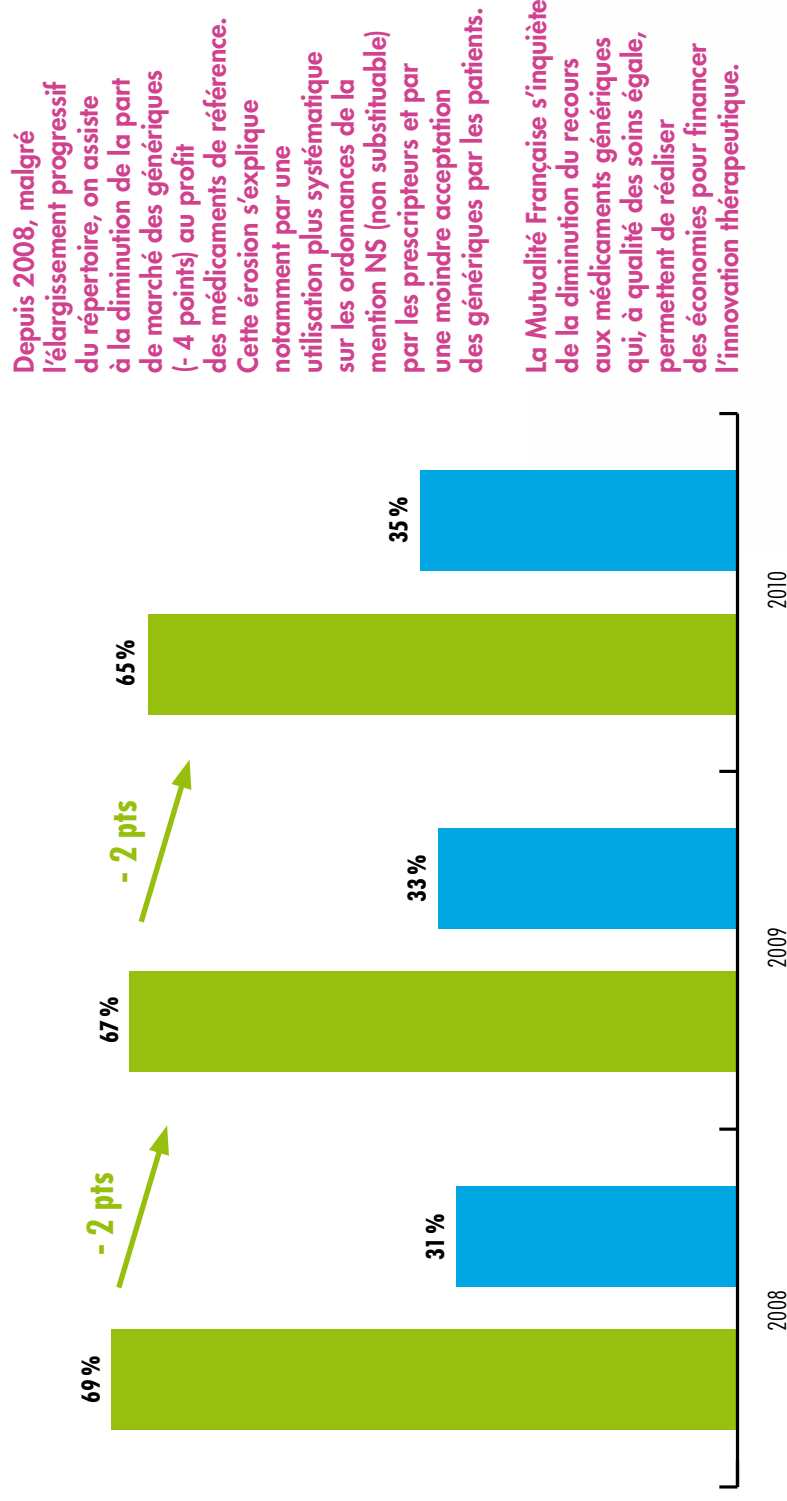
### Evolution des économies liées aux génériques



En 2010, les économies liées à la délivrance de génériques ont progressé de 28,5%.

Source : FNMF, Observatoire du médicament, à partir des données IMS Health et du répertoire officiel des génériques.

## Diminution du recours aux génériques au sein du répertoire (en nombre de boîtes)



Le répertoire des médicaments génériques regroupe les médicaments qui ne sont pas protégés par un brevet :

■ les médicaments de marque après expiration de leur brevet (médicaments de référence),  
Ex : Mopral® 20 mg.

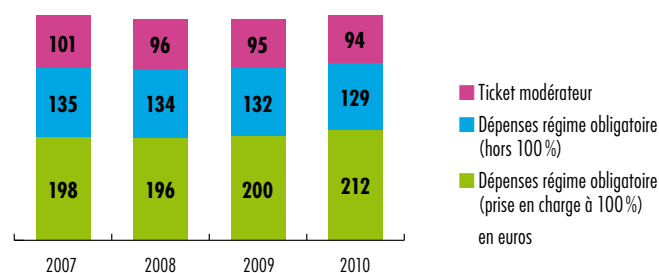
■ et leurs génériques.  
Ex : oméprazole 20 mg Téva, oméprazole 20 mg Mylan, ...

Source : FNMF, Observatoire du médicament, à partir des données IMS Health.



## Evolution des dépenses

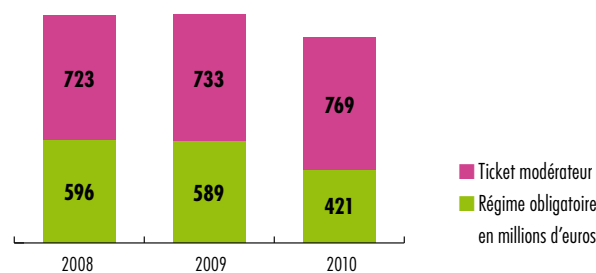
### Evolution de la dépense moyenne de médicaments par personne protégée



En 2010, les dépenses de médicaments par personne protégée ont progressé de 1,9%, du fait de l'augmentation des dépenses prises en charge à 100%.

Source : FNMf, à partir des données de la CNAMTS.

### Evolution des dépenses des médicaments remboursés à 15% à partir d'avril 2010



En 2010, malgré la chute des dépenses des médicaments à vignette orange, le ticket modérateur a progressé de 5% sous l'effet du transfert de charge.

Source : FNMf, Observatoire du médicament 2010, à partir des données IMS Health et des avis de la Commission de la transparence de la Haute Autorité de Santé sur les médicaments.

## Financement par les mutuelles et l'assurance

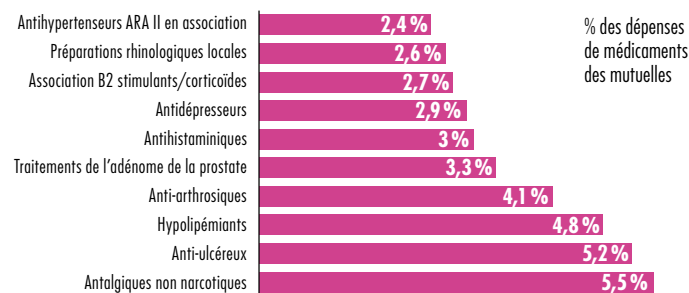
### Les 10 premières DCI remboursées par les mutuelles

Dénomination commune internationale	Remboursements par les mutuelles (en millions d'euros)	Evolution 2009-2010	Principaux médicaments	Action thérapeutique
Paracétamol	94	+ 1 %	Doliprane®, Efferalgan®, Dafalgan®	Antalgique
Esoméprazole	58	+ 9 %	Inexium®	Anti-ulcéreux
Chondroïtine sulfate	57	+ 9 %	Chondrosulf®, Structum®	Anti-arthrosique
Fluticasone/Salmétérol	51	- 1 %	Seretide®	Anti-asthmatique
Atorvastatine	51	0 %	Tahor®	Hypolipémiant
Insaponifiables d'avocat et de soja	40	+ 8 %	Piasclédine®	Anti-arthrosique
Oméprazole	39	- 10 %	Oméprazole générique, Mopral®	Anti-ulcéreux
Rosuvastatine	38	+ 16 %	Crestor®	Hypolipémiant
Desloratadine	37	- 9 %	Aerius®	Anti-allergique
Budésonide/Formotérol	34	+ 3 %	Symbicort®	Anti-asthmatique

Malgré l'existence d'hypolipémiants génériques, les deux seules molécules encore protégées par un brevet (atorvastatine et rosuvastatine) figurent parmi les plus remboursées en 2010.

Source : FNMF, Observatoire du médicament 2010 à partir des données IMS Health.

### Les 10 premières classes thérapeutiques remboursées par les mutuelles

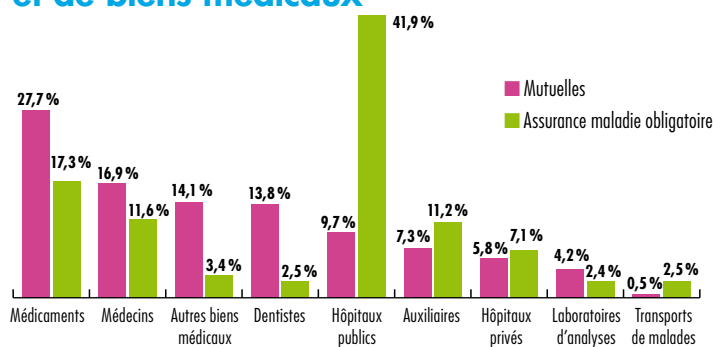


En 2010, ces classes thérapeutiques concentrent près du tiers des remboursements de médicaments des mutuelles.

Source : FNMF, Observatoire du médicament 2010 à partir des données IMS Health.

## maladie obligatoire

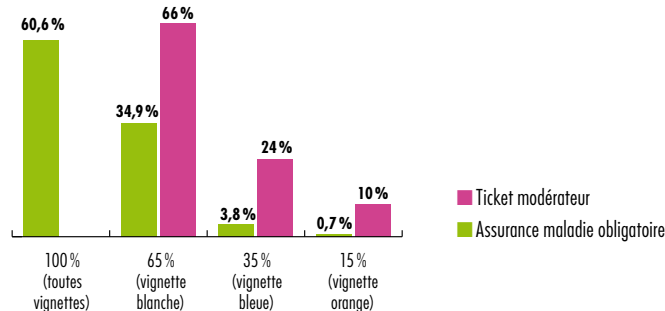
### Répartition de la dépense de soins et de biens médicaux



En 2009, les dépenses de produits de santé (médicaments et autres biens médicaux) se sont élevées à près de 5,7 milliards d'euros pour les mutuelles, soit 41,8 % de leurs dépenses totales.

Source : Comptes nationaux de la santé 2009 - septembre 2010.

### Répartition des dépenses de médicaments par type de vignette



En 2010, les médicaments à vignette orange ont déjà représenté 10% du ticket modérateur pharmacie.

Source : FNMF, Observatoire du médicament 2010 à partir des données IMS Health.

# Politique du médicament de la Mutualité Française

**La Mutualité Française développe une politique du médicament centrée sur la qualité et l'utilité, qui vise à :**

- Promouvoir un meilleur usage des médicaments,
- Développer l'utilisation de la DCI,
- Développer l'usage des médicaments génériques,
- Accompagner les adhérents dans leur démarche d'automédication,
- Veiller à ce que le niveau de prise en charge d'un médicament soit en adéquation avec sa performance scientifique évaluée par la Haute Autorité de Santé,
- Défendre les intérêts des patients au niveau européen.

**L'amélioration de la qualité des soins passe par une allocation des ressources adaptée aux besoins de santé et par une information éclairée des patients.**

## La Mutualité Française en chiffres

- La quasi-totalité des mutuelles santé (régies par le code de la Mutualité),
- 38 millions de personnes protégées,
- 77 000 personnes employées en Mutualité,
- 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes,
- Un poids économique de l'ordre de 19,9 milliards d'euros en 2009, dont 16,2 milliards d'euros en complémentaire santé,
- Les médicaments représentent le premier poste de dépenses des mutuelles.

## GLOSSAIRE

**DCI** : La Dénomination Commune Internationale est mise en place par l'Organisation Mondiale de la Santé et désigne la substance active ou molécule contenue dans le médicament.

**SMR** : Le Service Médical Rendu est évalué par la Haute Autorité de Santé. Il est qualifié de majeur, important, modéré, faible, ou insuffisant (SMRi) pour justifier le remboursement.

**TM** : Le Ticket Modérateur représente la part de la dépense non prise en charge par la Sécurité sociale.

Pour plus d'informations, rendez vous sur [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)